

Interpellation présentée par le député:

M. Eric Stauffer

Date de dépôt: 27 mars 2006

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Casse à la BCGe succursale de la Jonction 16 mois après!

Nous avons tous en souvenir le casse de la salle des coffres de la BCGe dans la succursale de la Jonction durant le mois de décembre 2004.

16 mois après où en sommes nous....

Outre l'aspect judiciaire de cette affaire, il apparaît nécessaire de savoir si la BCGe avait les couvertures d'assurances adéquates. De savoir si l'assurance n'a pas invoqué la faute grave de la BCGe pour n'avoir pas installé de système d'alarme performant dans sa salle des coffres, là même où l'épaisseur du mur était si mince qu'avec un matériel léger les cambrioleurs ont pu sans peine s'introduire dans le cœur de la banque ! De savoir si l'agence de sécurité de la BCGe a été actionnée en responsabilité pour avoir sous-évalué l'alarme reçue.

De savoir si les mesures de sécurité ont été renforcées. De savoir combien débourse la BCGe en termes de prime d'assurance pour ce genre de forfait. De savoir combien la BCGe a perçu de remboursement de son assurance, et combien elle a reversé aux clients infortunés.

Question : Combien a coûté le casse de la BCGe à la Banque, c'est-à-dire aux contribuables, ou les assurances ont-elles remboursé les clients infortunés?

Pour rappel quelques articles de la Tribune de Genève et du Matin de l'époque ;

© Tribune de Genève; 24.02.2005; page 21

Genève Actualité

Casse de la BCGe: une enquête classée top secret Fric-Frac

Quatre policiers travaillent sur le dossier.

Témoign bizarrement ignoré.

L'enquête de la police relative au casse de la Banque Cantonale de Genève (BCGe) de la Jonction se poursuit. Sous le sceau du secret. La juge d'instruction en charge du dossier, Isabelle Cuendet, ne pipe mot sur ce dossier, traité à plein temps par quatre ou cinq policiers. Seule certitude de la magistrate, qui a d'ores et déjà prévenu que les investigations seraient longues: des individus ont pénétré dans la salle des coffres de la BCGe entre le 24 décembre à midi et le 27 au petit matin par le sous-sol de l'immeuble adjacent, le 2, boulevard de Saint-Georges, dévalisant 85 des 329 safes de la salle des coffres.

Pour mémoire, lors du hold-up de l'UBS de la rue du Rhône, en 1990, les premiers protagonistes avaient été arrêtés deux mois après les faits. Il avait fallu des années avant d'interpeller des complices, d'ailleurs acquittés l'un après l'autre par la justice ...

Un mur si mince

Alors que les victimes de la BCGe pleurent toujours leur trésor perdu, la cave en bois numéro 6, celle par laquelle sont entrés les voleurs, reste dissimulée derrière une paroi de contreplaqué.

Dans le quartier, on continue de s'interroger. Comment les cambrioleurs ont-ils pu avoir connaissance de l'emplacement exact de la salle des coffres, si ce n'est grâce à une complicité, un ancien employé de la banque par exemple ou un client locataire d'un safe ? Le mur de pierre par lequel sont entrés les malfrats était le plus mince des murs entourant la salle des coffres. Il se trouvait juste derrière l'un des isoloirs permettant, comme son nom l'indique, aux clients de s'isoler pour retirer ou placer bijoux, argent ou autre objet de valeur. Selon nos informations, même de la cocaïne a été retrouvée dans un coffre ! Si les interrogatoires se poursuivent, il en est un qui restera à jamais gravé dans la mémoire du locataire de la cave numéro 6 ! Quelques heures après la découverte du larcin, l'homme a été entendu par les enquêteurs avant d'être relâché.

Bien sûr, il a été surpris que l'on ait choisi sa cave pour pénétrer dans la salle des coffres. « Mais bon. Cette histoire est derrière moi. Vous savez, la cave, j'y entreposais des cartons, je n'y descendais pas tous les jours. »

Comme d'autres voisins de la BCG e, et plus particulièrement du numéro 2 du boulevard Saint-Georges, le locataire n'a pas été dérangé par le bruit des coups de pioche martelant le mur de pierre. « Il faut dire que beaucoup de gens étaient en vacances, remarque un restaurateur des environs. Et puis, quinze jours avant le cambriolage, il y a eu des travaux de sanitaires dans l'allée. On a changé les tuyaux à la cave, cela a fait un raffut du tonnerre », poursuit-il, tout en s'étonnant du fait qu'il n'ait pas été interrogé par la police. La seule chose qu'on lui ait demandée, c'était l'heure de fermeture de son établissement. Reste que notre interlocuteur a peut-être des choses intéressantes à dire. Pendant les jours précédant le casse, trois personnes sont venues dîner à plusieurs reprises dans son restaurant, commandant inlassablement trois pizzas Marguerite.

« Ils étaient peu regardants sur l'addition, ce qui m'a surpris pour le quartier. Après le cambriolage, je ne les ai plus jamais revus », nous affirme-t-il.

VALÉRIE DUBY ET EDOUARD BOLLETER

Tous les cylindres ont été retirés !

La question que tout le monde se pose est: pourquoi les employés de la société de surveillance engagée par la BCG e n'ont-ils pas déclenché les procédures d'urgence ? Selon nos informations, le déclenchement de l'alarme sismique est considéré du même ressort qu'une alarme agression. Donc assez grave pour alerter la direction de la banque.

Apparemment, les agents de sécurité se sont bel et bien déplacés mais, face à une porte de la salle des coffres fermée, ils n'ont rien remarqué d'étrange. La police a elle-même procédé à des tests, quelques heures après le casse. Les alarmes se sont déclenchées. Autre mystère à élucider, celui de l'accès à la cave du 2, boulevard Saint-Georges.

Une rapide enquête sur place nous a laissés perplexes. Les malfrats ne se sont pas contentés de forcer la porte d'accès menant à la cave adjacente à la banque, mais également deux autres portes ouvrant des locaux différents. A chaque fois, la façon d'opérer a été la même, très propre, professionnelle. Les cylindres ont été retirés. L'une des portes ouvrait le local des SIG dans lequel se trouvent le panneau électrique de l'immeuble et les plombs de ... la BCG e. Ceux-ci ont-ils été retirés afin de faciliter le casse ? Une hypothèse à laquelle ne croit pas vraiment Christian Brunier, membre de la direction des SIG: « Ce serait un grave déficit de sécurité de la part de la banque, mais je n'y crois pas ». Enfin, qu'en est-il de la présence d'une société de travaux sanitaires dans la cave quelques jours avant le vol ? Questionnée par la justice et priée de ne pas communiquer, la régie s'est refusée à tout commentaire.

(vdy / eb)

© *Tribune de Genève*; 13.10.2005; page 25

Genève

« Nous avons perdu toute une vie de travail »

« Toute une vie de travail. Et de sacrifice. Nous avons tout perdu », soupire Sylviane (*).

Dix mois après le hold-up de la BCGE, Sylviane et son mari n'oublient pas comment, le 28 décembre 2004, ils ont appris via un courrier de la banque que leur safe avait été « touché », pour reprendre les termes de la missive. Dans la cuisine de son appartement de la Jonction, la retraitée ouvre le dossier qu'elle a constitué sur le hold-up.

Un dossier dont elle connaît chaque phrase. Pour ainsi dire chaque mot. Un dossier qui, à chaque fois qu'elle l'ouvre, lui fait briller les yeux. « J'en ai fait une dépression », confie-t-elle.

Sylviane et son mari ont travaillé toute leur vie dans un magasin de coutellerie de la place. L'argent qu'ils avaient déposé au coffre — une somme de près de 100 000 francs — c'était de l'argent économisé pour leur retraite. Et pour leurs petits-enfants. « Comment aurait-on pu imaginer que cela se produise dans une banque suisse ? », s'interroge Sylviane.

Depuis ce 28 décembre 2004, jour de la Fête des Saints-Innocents, Sylviane a tenté de savoir, à plusieurs reprises, ce qui avait pu se produire dans la salle des coffres de la BCGE. En vain.

« La banque nous renvoie à la police qui, elle, nous répond que l'enquête suit son cours. Rien de plus. On nous avait promis une séance d'information qui n'a jamais eu lieu », poursuit la sexagénaire.

Sylviane et son mari ont déposé plainte contre inconnu. « Je me suis renseignée pour prendre un avocat. La permanence des avocats m'a averti que cela me coûterait entre 10 et 15 000 francs. Où voulez-vous que nous trouvions cet argent ? Nous n'avons plus rien. »

Porte-parole de la BCGE, Nicolas de Saussure dit comprendre l'émotion de cette cliente. « Cependant, tous les clients ont été reçus individuellement à plusieurs reprises. Ils ont été conseillés et encadrés.

Mais il est clair que nous ne pouvons organiser de séance d'information collective en vertu du secret bancaire. Comme les clients lésés, la banque souhaite savoir comment cela a pu arriver. Nous sommes impatients de connaître les résultats de l'enquête. »

Valérie Duby

Les articles de loi sur la question

Interrogé au sujet de la potentielle responsabilité des banques dans le cadre d'un cambriolage de safes, l'avocat pénaliste Me Sharam Dini répond: « Je n'ai certes pas connaissance du dossier BCGE. Mais je dirais a priori, en lisant l'article 472 du Code des obligations (CO), qu'une banque doit pouvoir conserver en lieu sûr les valeurs confiées par ses clients. Il me semble que les exigences en matière de sécurité devraient être élevées en ce qui concerne une salle des coffres, ce d'autant que les matériaux sécuritaires aujourd'hui à disposition sont performants.

Je pense que si une banque n'offre pas de mesure de sécurité suffisante, sa responsabilité pourrait être engagée. » Selon les art. 97 ou 258 du CO, le bailleur du safe doit créer et maintenir des conditions de sécurité suffisantes, la location d'un safe visant à mettre des valeurs à l'abri du vol et du feu. En l'absence de jurisprudence, il n'est pas précisé ce que signifie exactement « mesures de sécurité nécessaires ». Selon nos renseignements, la BCGE a mis en place un dispositif de sécurité comprenant quatre genres d'alarmes différents.

(vdy / eb)

© *Le Matin*; 13.01.2005; page 2

Le Matin Événement

MYSTÈRES AUTOUR D'UN CASSE AUDACIEUX BANQUE CANTONALE DÉVALISÉE Les coffres de l'agence de la Jonction ont été vidés à Noël

GENÈVE Très bien informés et faisant preuve d'un sacré culot, les voleurs ont percé un trou dans le mur d'un immeuble adjacent pour pénétrer dans l'agence de la BCGe

On parle déjà du « casse du siècle » pour évoquer le vol commis, durant les Fêtes, dans l'agence de la Jonction de la Banque Cantonale de Genève (BCGe).

Une telle image ne fait pas tant référence au montant dérobé – encore inconnu –, mais bien plus à l'audace des cambrioleurs qui ont forcé 85 des 320 coffres.

Selon la TSR, le 24 décembre dernier, à 1 heure du matin, l'alarme sismique de la banque se déclenche. Des agents de Protectas viennent sur place et ne constatent ni effraction ni vol. Ils repartent, mais ne signalent pas leur intervention aux responsables de la BCGe. Les cambrioleurs ne sont pourtant pas loin. Ils se trouvent au sous-sol de l'immeuble adjacent, au 2, boulevard Saint-Georges. Et ils ont déjà commencé à percer le mur qui sépare les caves de la salle des coffres.

Le 24 décembre, à midi, la banque ferme ses portes. Les voleurs ont alors tout loisir d'accéder aux coffres. Étonnamment, l'alarme, cette fois, ne sonne pas. Trois jours plus tard, la banque rouvre ses portes, et constate les dégâts ! L'enquête, dirigée par la juge d'instruction Isabelle Cuendet, démarre. « Les cambrioleurs devaient très bien connaître les lieux, précisait-elle hier. Je n'ai pas de pistes pour l'instant, mais je possède certains éléments très intéressants. C'est une enquête qui prendra des mois. » Pour le reste, tant du côté de la Banque Cantonale que de Protectas, on ne pipe mot. Dès lors, plusieurs questions se posent.

Pourquoi l'alarme sismique n'a-t-elle pas fonctionné lorsque les voleurs ont pénétré dans la salle des coffres ?

Une panne paraît improbable. On peut dès lors penser que l'alarme n'a pas été réenclenchée soit après l'intervention des agents de sécurité le 24 à 1 heure du matin, soit après la fermeture de la banque pour les Fêtes le 24 à midi.

Y a-t-il eu des complicités ?

Hier, la juge d'instruction démentait formellement avoir évoqué une complicité quelconque. Mais tout porte à croire que les voleurs, très bien informés, ont

bénéficié d'une « aide » qui peut provenir d'un employé de la banque, de l'agence de sécurité ou d'un client possesseur d'un coffre.

Y a-t-il eu des erreurs humaines ?

Oui, car les agents de sécurité n'ont pas averti la banque après la première alarme sismique. A ce titre, il est intéressant de savoir qu'il y a encore deux ans environ, à chaque alarme, c'est le directeur de la succursale qui se déplaçait lui-même sur les lieux, où l'attendait la police. Là, il ouvrait son agence, faisait un tour complet des locaux, remettait les alarmes en route, puis écrivait un rapport.

Mais ce système, jugé trop astreignant (il arrivait que des directeurs se déplacent trois fois dans la même nuit pour des alarmes déclenchées à la suite de problèmes purement techniques), a été abandonné au profit d'une sous-traitance par Protectas.

Quel est le montant du butin ?

Selon la TSR, il y avait 1,125 million dans le coffre contenant les valeurs de la banque. Une information non confirmée par la BCGe. Pour le reste, un client lésé a affirmé à la Tribune de Genève avoir déposé 420 000 francs dans son propre safe. « A ce jour, seules quatre personnes se sont manifestées auprès de la police, relève la juge d'instruction. Je trouve étonnant qu'il n'y en ait pas plus. »

Les clients lésés seront-ils indemnisés ?

Oui, mais le montant peut fortement varier selon la couverture contractée et l'assurance. A relever qu'en cas de négligence grave de sa part la banque pourrait être amenée à mettre la main au portemonnaie.

Fabiano Citroni Xavier Lafargue